

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GATINAIS EN  
BOURGOGNE  
COMPTE-RENDU  
BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU 28 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 28 juin à 09h30, le Bureau communautaire s'est réuni, au secrétariat de la Communauté de Communes, sur la convocation et la présidence de Henri de RAINCOURT.

Date de convocation : 21 juin 2019

Présents : Henri de RAINCOURT, Pierre MARREC, Christian DESCHAMPS, Jérôme CORDIER, Gérard PRELAT, Christine AITA, Claude VIGNEAUX, Jean-François ALLIOT, Liliane LAVAUX.

Absents excusés : Brigitte BERTEIGNE, Marcel MILACHON, Florence BARDOT, René GUERIN, Louise CARTIER, Olivier SICIAC, Pierre-Eric MOIRON.

Membres du Bureau communautaire : 16

Membres en exercice : 16

Membres présents qui ont pris part à la délibération : 09

Secrétaire de séance élue ce jour : Christine AITA.

**ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est le suivant :

**1. BUDGET GENERAL**

**1.1. Service Action Sociale**

- 1.1.1. Programme été 2019 et tarif des camps
- 1.1.2. Tarification ACM extérieurs
- 1.1.3. Tarification prestation de service périscolaires et NAP
- 1.1.4. Accueil du mercredi renouvellement des conventions pour l'année scolaire 2019/2020
- 1.1.5. Intervention supplémentaire NAP pour le SIVOS CESV

**1.2. Service Ecole de Musique**

- 1.2.1. Point sur l'organisation de la rentrée 2019-2020

**1.3. Service Equipements d'intérêt communautaire : tennis couverts**

- 1.3.1. Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre
- 1.3.2. Validation de l'avant-projet définitif avant dépôt du permis de construire
- 1.3.3. Modification du plan de financement et demandes de subventions pour le projet de tennis couverts

## **2. BUDGET DECHETS MENAGERS**

### **2.1. Rapport annuel 2018**

## **3. QUESTIONS DIVERSES**

**Le Président propose l'ajout des points suivants à l'ordre du jour : .**

Service Jardins de Vallery : réalisation d'un livre sur « Vallery et ses jardins »

Services généraux : convention de prise en charge des honoraires et frais médicaux des comités médicaux et commissions de réforme

Service Ecole Multisport : validation des tarifs

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

## **1. BUDGET GENERAL**

### **1.1. Service Action Sociale**

#### **1.1.1. Programme été 2019 et tarif des camps**

La commission Enfance-Jeunesse réunie le 22/05/2019 a émis un avis favorable sur les éléments concernant la mise en place du centre de loisirs de l'été 2019.

#### **Fonctionnement Général :**

Le centre de loisirs sera implanté, comme chaque été, au collège de Saint Valérien qui nous est mis à disposition du lundi 8 juillet au mercredi 28 août. Gâti'Vac et l'Accueil Jeunes ouvriront leurs portes du mardi 9 juillet au mercredi 28 août 2019. Le lundi 7 juillet sera consacré, comme l'année dernière, à la mise en place des tous les éléments nous permettant d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

#### **GATT' VAC (3/12 ans) :**

Les activités proposées s'organiseront autour de trois axes : les activités hebdomadaires, les temps forts et les camps.

Les activités hebdomadaires :

Le matin, les animateurs proposeront quotidiennement des activités différentes (manuelles, sportives, artistiques, culturelles, d'expression...). Les enfants s'inscriront selon leur choix tous les matins.

Les après-midi, les animations seront suivies sur la semaine, sous forme de « mini-stages », afin de pouvoir approfondir le contenu des différents thèmes abordés.

Cette organisation permet :

- de diversifier le choix d'activités.
- aux enfants d'être acteurs de leurs vacances.

#### **Nouveautés été 2019 :**

Fil rouge sur toutes les vacances : « la fête foraine »

La première semaine les enfants vont élaborer des activités et des stands de foire, qui seront enrichis au fil des vacances. Ils serviront chaque jour lors des pauses pendant les autres activités et seront le support de la soirée parents du 1er août. Il est prévu que les stands soient tenus par les enfants, à tour de rôle.

Découverte de Saint Valérien : mise en place d'un rallye photo et d'un radio trottoir.

Animation dans Saint Valérien : Organisation d'un Flash Mob.

#### **Les temps forts :**

Ces temps forts seront voués à une activité exceptionnelle pour tous, sous forme de sortie ou de journée à thème sur place avec intervenant.

#### **Les camps :**

L'organisation de camps est maintenue pour les 6 /12 ans.

- Respect de la décision ultérieure d'annulation des camps lorsqu'il y a moins de 7 inscrits.
- Organisation de deux camps pour les primaires, un en juillet, un en août.

- Implantation pas trop lointaine de la CCGB

Le premier, du 29 juillet au 2 août, sera implanté comme l'année dernière à la base de loisirs du lac de la forêt d'Orient avec des activités nautiques au programme.

Le deuxième, du 19 au 23 août, se déroulera à la base de loisirs du Bourdon. Les enfants seront hébergés sous les marabouts et profiteront de l'utilisation de la cuisine de la base en gestion libre.

La base de loisirs dispose d'une salle en dur qui peut servir de lieu de rapatriement en cas de météo défavorable.

De plus, cela nous permet de bénéficier d'activités comprises dans le forfait : Paddle, VTT et fabrication de pain.

### **ACCUEIL JEUNES (12/17ans)**

#### **Propositions pour l'été 2019 :**

Activités hebdomadaires :

- Maintenir les orientations actuelles :

- Proposer 3 jours d'accueil par semaine (semaine complète)

Permettre aux ados en limite d'âge de se joindre aux activités organisées par Gâti'Vac.

#### **Les nouveautés 2019 :**

Équitation, escape game, ski nautique et street art.

#### **Les camps :**

Premier camp :

Comme pour les 6/12 ans, les ados retourneront à la base de loisirs du lac de la forêt d'Orient du 23 au 26 juillet.

2ème camp :

La responsable du groupe 13/17 ans a participé cette année à différentes réunions avec d'autres responsables de secteurs ados proche de la CCGB. Ces réunions ont abouti au souhait de mettre en place un camp mutualisé regroupant des jeunes de notre territoire, de Villeneuve sur Yonne, de Villeneuve la Guyard et de la vie au grand air de Sens.

Ce camp permettra aux jeunes de se rencontrer, de partager et d'organiser la vie en camp et de profiter ensemble des activités proposées.

Il est situé plus loin qu'à l'accoutumé puisqu'il est basé à Thoissesey dans l'Ain entre Macon et Bourg en Bresse (320 km). Cependant, les coûts de transports sont maîtrisés en utilisant le mini bus de l'UNA et la Kangoo de la Com Com.

Quand cela sera possible nous grouperons les sorties des ados avec celles des 3/12 ans. Nous adapterons les activités à l'intérieur de la tranche 6/12 ans, afin de respecter au plus près les capacités de chacun. Des activités seront différenciées entre les 6/9 ans et les 9/12 ans en créant un groupe pré-ados.

#### **Été 2019 : les moyens**

Moyens humains :

- Le personnel de la CCGB

- L'embauche de 10 vacataires, accueil d'une stagiaire BAFA, répartis sur les 2 mois en fonction des besoins
- L'embauche de deux agents d'entretien (1 par mois).
- Intervenants extérieurs en fonction des activités programmées.

Moyens logistiques :

- Collège de Saint Valérien : demande faite au Conseil Départemental
- Gymnase du SIVOM
- Mini-bus de l'UNA

### TARIFS DES CAMPS

Le coût des camps est légèrement supérieur à celui de 2018, 190 €/enfant cette année pour 175 € en 2018. En conséquence, les tarifs ont été revus à la hausse avec une augmentation de 10 € par tranche. Un tarif identique sera appliqué pour tous les camps.

Tarifs des camps été 2019

	Semaine	par jour
Qf ≤ 670	90	18
670 < Qf ≤ 800	100	20
800 < Qf ≤ 900	110	22
900 < Qf ≤ 1000	130	26
1000 < Qf ≤ 1100	160	32
Qf > 1100	190	38
Hors Com Com	220	44

### Délibération 2019-07-01

#### Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**ADOPTÉ** la tarification des camps d'été 2019,

**MANDATE** le Président à rendre cette nouvelle tarification applicable immédiatement,

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'organisation du centre de loisirs de l'été 2019.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

### Budget prévisionnel été 2019

Rappel : le budget 2019 est établi sur une base de 20 enfants/jour supplémentaires par rapport à 2018.

	2019	2018
<b>DEPENSES</b>		
Transports et déplacements	12 015,00 €	13 821 €
Sorties, intervenants extérieurs, camps	13822	11 122 €
Repas	11 000 €	8 278 €
Collations, goûters, repas camps	4 000 €	2 967 €
Matériel pédagogique	1 500 €	1 191 €
Personnel CCGB	40 600 €	39 174 €
Personnel saisonniers	26 000 €	17 797 €
location collège	2 900 €	2 803 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>111 837 €</b>	<b>97 153 €</b>
<b>RECETTES</b>		
Familles	35 000 €	28 829 €
CAF PS estimation	11 600 €	9 701 €
CAF CEJ estimation	22 420 €	22 952 €
CCGB	42 817 €	35 671 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>111 837 €</b>	<b>97 153 €</b>

### 1.1.2. Tarification ACM

Tarifs ACM au 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

Périscolaire hors mercredi

QF ≤ 670	0,8
670 < QF ≤ 800	0,9
800 < QF ≤ 900	1,1
900 < Qf ≤ 1000	1,2
1000 < Qf ≤ 1100	1,4
1100 < Qf	1,6
Première heure indivisible puis calcul à la demi-heure, toute demi-heure entamée est due	

### Accueil de loisirs 3/12 ans (Gâti-Vac)

Résidents CCGB	Forfait semaine 5 jours	Journée
$QF \leq 670$	24.00 €	6.00 €
$670 < QF \leq 800$	34.00 €	8.00 €
$800 < QF \leq 900$	46.00 €	10.00 €
$900 < Qf \leq 1000$	60.00 €	13.00 €
$1000 < Qf \leq 1100$	73.00 €	15.00 €
$1100 < Qf$	82.00 €	17.00 €
Extérieurs	Forfait semaine 5 jours	Journée
$670 < Qf \leq 900$	90.00 €	19.00 €
$Qf > 900$	98,00 €	22.00 €

En cas de jour férié ou de fermeture du CLSH, le forfait semaine sera proratisé en fonction du nombre de jours d'ouverture pendant la semaine.

### Accueil de loisirs 13/17 ans (Accueil Jeunes)

Résidents CCGB	Forfait semaine 5 jours	Journée
$QF \leq 670$	36.00 €	9.00 €
$670 < QF \leq 800$	47.00 €	11.00 €
$800 < QF \leq 900$	64.00 €	14.00 €
$900 < Qf \leq 1000$	74.00€	16.00 €
$1000 < Qf \leq 1100$	91.00€	19.00 €
$1100 < Qf$	112.00 €	23.00 €
Extérieurs	Forfait semaine 5 jours	Journée
$670 < Qf \leq 900$	120,00 €	25.00 €
$Qf > 900$	132,00 €	27.00 €

En cas de jour férié ou de fermeture du CLSH, le forfait semaine sera proratisé en fonction du nombre de jours d'ouverture pendant la semaine.

### Accueil du mercredi

Résidents CCGB	Journée	½ Journée
$QF \leq 670$	6.00 €	3.00 €
$670 < QF \leq 800$	8.00 €	4.00 €
$800 < QF \leq 900$	10.00 €	5.00 €
$900 < Qf \leq 1000$	13.00 €	6.50 €
$1000 < Qf \leq 1100$	15.00 €	7.50 €
$1100 < Qf$	17.00 €	8.50 €
Extérieurs	Journée	Journée
$670 < Qf \leq 900$	19.00 €	9.50 €
$Qf > 900$	22.00 €	11.00 €

Pause méridienne SIVOS NEG à Villethierry :

Cotisation Annuelle

Cotisation année scolaire		
1 enfant	2 enfants	3 enfants
15 €	18 €	25 €

**Délibération 2019-07-02**

**Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014, **ADOpte** la tarification des Accueils Collectifs de Mineurs, **MANDATE** le Président à rendre cette nouvelle tarification applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2019 et à modifier le règlement intérieur en conséquence, **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

**1.1.3. Tarification prestation de service périscolaires et NAP**

Le tarif de ces prestations n'a pas été revu depuis la rentrée 2016.

Les charges et recettes du service ayant évolué depuis 2016, un nouveau calcul a été généré, à l'aide de la grille créée par le Cabinet Gestion Local qui a suivi les transferts de compétences entre le SIVOM et la CCGB.

Cette grille intègre plusieurs critères :

- A. Coût horaire net en charges de personnel
  - Rémunération brute chargée
  - Petit équipement et charges liées au périscolaire,
  - les aides pour les contrats aidés pour les personnels concernés.Coût en fonction de la catégorie de personnel.
- B. Coût de la bureautique (part du service Action Sociale/charge globale)
  - Dotations aux amortissements
- C. Coût du mobilier (part du service Action Sociale/charge globale)
  - Dotations aux amortissements
- D. Le véhicule de service (part du service Action Sociale/charge globale)
  - Dotations aux amortissements
- E. Frais liés au financement du siège (part du service Action Sociale/charge globale)
  - Dotations aux amortissements,
  - Charges financières,
  - Energie, consommables, entretien, maintenance, assurances.

Les coûts horaires moyens qui résultent de cette grille pour l'année 2018 sont :

- 21.76€/h pour les animateurs (moyenne des animateurs).
- 24.79€/h pour la coordination sur site (moyenne des 3 directrices).



- 34.27€/h pour la coordination générale (moyenne entre le responsable de service et la secrétaire).

Le tarif des frais kilométriques reste inchangé : 0.30€/Km.

### **Délibération 2019-07-03**

#### **Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**APPROUVE** le taux de facturation de la coordination générale, de la coordination pédagogique, des interventions des animateurs et des déplacements, au titre de l'année scolaire 2019/2020, applicables aux prestations effectuées dans le cadre des accueils périscolaires et des NAP,

**MANDATE** Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes au dossier.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

#### **1.1.4. Accueil du mercredi : renouvellement des conventions pour l'année scolaire 2019/2020**

Site de Villethierry : la fréquentation est satisfaisante avec une moyenne de 26 enfants par mercredi représentant 55 enfants différents.

Site de Savigny sur Clairis : la fréquentation est faible avec en moyenne 15 enfants par mercredi représentant 42 enfants différents.

Répartition géographique des utilisateurs

	SAVIGNY	VILLETHIERRY
BRANNAY	1	11
CHEROY	3	16
COURTOIN	3	
DOMATS	11	
EGRISSELLES LE BOCAGE	1	
FOUCHERES		2
LA BELLIOLE	1	
LIXY		3
PIFFONDS	3	
SAVIGNY SUR CLAIRIS	6	
ST AGNAN		2
ST VALERIEN	4	3
VALLERY	1	6
VERNOY	2	
VILLEBOUGIS	4	2
VILLETHIERRY	2	10

Nous pouvons considérer que l'année scolaire 2018-2019, était une année de rodage et que le site de Villethierry est viable.

Savigny souffre de sa situation géographique excentré et du maintien des NAP sur le secteur d'Egriselles (école le mercredi matin). Cependant 42 enfants différents ont utilisé le service.

Compte tenu de ces éléments, les deux sites d'accueil seront maintenus pour l'année scolaire 2019/2020. En parallèle une campagne d'information sera mise en place dans le but de faire mieux connaître ce service.

#### **Délibération 2019-07-04**

##### **Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**AUTORISE** le Président à renouveler les conventions d'utilisation des locaux de l'école de Villethierry et de Savigny sur Clairis, dans le cadre des accueils du mercredi pour l'année scolaire 2019/2020,

**MANDATE** M. le Président à signer toutes pièces afférentes au dossier.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

#### **1.1.5. Intervention supplémentaire NAP pour le SIVOS CESV**

Le SIVOS CESV souhaite étendre notre prestation de service, suite au réaménagement des horaires des NAP à Cornant.

A effectif constant, et au regard de l'accroissement d'activité des accueils de loisirs + mercredi, il est impossible d'accepter de nouvelles missions.

Dans le même temps, une animatrice nous a sollicité pour changer de fonction et prendre des fonctions administratives.

Donc, il convient de pourvoir au remplacement de l'animatrice et, également, de pouvoir répondre à la demande formulée par le CESV.

Pour ce faire, il est proposé de recruter deux animateurs à temps partiel, si possible sous forme d'emploi aidé (il n'y a plus de services civiques d'ici la fin d'année) dont le contrat est de 20h00 minimum.

Ce choix évitera le recrutement d'un animateur sur les petites vacances et permettra de mieux répartir les temps de travail durant la période d'été.

#### **Délibération 2019-07-05**

##### **Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**VALIDE** le recrutement de deux emplois aidés à temps partiel,

**ACCEPTE** la demande du Sivos CESV pour une prestation supplémentaire de service pour les NAP,

**MANDATE** le Président à effectuer toutes démarches et signer tous documents afférents à ce dossier.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

## 1.2. Service Ecole de Musique, de danse et d'art dramatique

### 1.2.1. Point sur l'organisation de la rentrée 2019-2020

Dernièrement, un point très précis a été fait avec le SMEA sur les contrats de chaque professeur.

L'objectif était, d'une part, d'être sûr que les temps « consacrés » à chaque pratique étaient bien identifiés comme tels par le SMEA et, donc, que tout soit clair dans la relation entre le SMEA et les professeurs.

Le deuxième objectif était également de faire le point :

- Avec les professeurs pour savoir s'ils souhaitaient modifier des heures, notamment par rapport à celles rajoutées à l'automne dernier,
- Identifier les besoins et les leviers que l'on a pour la rentrée prochaine.

**La demande formulée par le SMEA :** que le concert des professeurs ne rentre plus dans la convention avec le SMEA, mais soit payé directement par la CCGB (harmonisation avec ce qui se passe dans les autres écoles de musique) pour les enseignants n'ayant pas été repris suite à YAV.

Le SMEA demande que les 30 min hebdomadaires soient soit retirées de leur contrat, soit effectuées sous forme de cours ou d'intervention.

Pour la rentrée 2019,

- Le professeur de cor arrête pour le Gâtinais, car les frais de déplacement sont trop élevés pour elle.
- Certains professeurs ne reprennent pas les heures qu'ils ont faites en plus pour organiser l'année 2018-2019.
  - Le professeur de violon pour l'éveil-découverte (45 min),
  - Le professeur de Tuba/Trombone pour la formation musicale, mais garde l'orchestre junior (1h)
  - Le professeur de piano pour la formation musicale (1h)
  - Le professeur de formation musicale : 1h45 atelier découverte + éveil
- Une classe de formation musicale doit être dédoublée car elle compte actuellement plus de 18 élèves et il est proposé qu'une classe ouvre pour les ados et adultes
- La directrice de l'école continuera les 5 heures d'intervention en milieu scolaire + 3 heures de chorales (adultes et enfants) et si besoin 1h de formation musicale
- DONC, une personne doit être recrutée pour les ateliers d'éveils + formation musicale pour 4h15 ou 5h15.
- Un professeur de cor est actuellement recherché.

Question qui se pose pour aborder la rentrée :

- Sur l'ensemble des professeurs, à effectif constant, seul le professeur de violon aura une marge pour reprendre 1 ou 2 élèves.

Question : Auparavant, il avait été décidé que l'on fonctionnait à effectif constant sauf pour les instruments à vent qui comptent peu d'élèves.

A l'heure actuelle, les cours où il y a le plus d'inscrits et de demandes sont notamment le piano et la guitare classique.

C'était sans compter les ateliers collectifs qui ont été mis en place et qui répondent à une demande des familles.

Pour la rentrée prochaine : comment se positionne l'école de musique par rapport aux nouvelles inscriptions : après avoir déduit les départs et accepté les inscriptions issues des ateliers d'éveil et découverte, la CCGB permet-elle une ouverture d'heures de cours supplémentaires ?

Les portes ouvertes concernant les nouvelles inscriptions ont eu lieu cette semaine et il reste encore quelques incertitudes sur les réinscriptions.

En tout état de cause, un état des lieux précis par instrument pourra être fourni deuxième quinzaine d'août.

Néanmoins, même si le Bureau sera amené à valider ce choix fin août, il est souhaitable de pouvoir avoir une trajectoire à suivre, notamment pour répondre aux interrogations des familles et des professeurs.

En 2018-2019, les heures de cours effectuées étaient de 102 heures.

En 2019-2020, les heures prévues sont de 107 heures.

### **1.2.2. Convention avec l'Orchestre d'Harmonie du Gâtinais en Bourgogne**

L'Orchestre d'Harmonie du Gâtinais a sollicité la CCGB pour que la convention de partenariat qui le lie avec la CCGB et le SIVOM puisse être modifiée.

Le Président donne lecture de la proposition de convention et soumet quelques modifications.

#### **Délibération 2019-07-06**

##### **Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**APPROUVE** le projet de convention tel que présenté en annexe,

**MANDATE** le Président à effectuer toutes démarches afférentes au dossier.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

### **1.3. Service Equipements d'intérêt communautaire : tennis couverts**

#### **1.3.1. Validation de l'avant-projet définitif relatif au projet de construction de deux tennis couverts, vestiaires, sanitaires et Club House et de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Communautaire que le projet initialement envisagé, soit un bâtiment exclusivement dédié au tennis et sports ne nécessitant pas une hauteur de bâtiment uniforme, a été modifié sous la forme parallélépipède afin de permettre, d'une part d'autres activités sportives plus facilement mais surtout d'avoir un bâtiment moins

spécifique au cas où le tennis perdrait de son attractivité au sein de la population.

Par ailleurs, le souhait de l'équipe projet s'est également porté sur une intégration optimale du bâtiment dans son environnement. De ce fait, le dénivelé entre le terrain et l'allée de Bourgogne permettait certes une meilleure intégration visuelle notamment du fait de volumes conséquents, mais rendait l'accessibilité depuis l'allée de Bourgogne plus contraignante.

Le choix retenu est de réaliser l'espace vestiaire / sanitaire (...) au niveau de l'allée de Bourgogne et l'accessibilité sera réalisée sous forme d'un escalier escamotable et transformable en plateforme. Ce choix fait l'objet d'une demande de dérogation dans le cadre de la demande de permis de construire.

Enfin, la maîtrise d'ouvrage a demandé que soit revu et amélioré le visuel de l'espace sanitaire/vestiaire/club house.

Les « planches » du projet sont présentées aux élus ainsi que la notice descriptive et estimative – Phase APD.

Monsieur le Président rappelle que l'estimation du projet s'élevait initialement à 1 030 000 € HT.

Au regard de certaines évolutions et notamment l'amélioration de l'aspect extérieur du pôle vestiaire sanitaire et les travaux liés aux tranchées pour l'arrivée des réseaux, le coût total du projet est estimé à 1 254 446 € HT.

L'augmentation des coûts relatifs est essentiellement due aux points suivants :

- Le choix d'un bâtiment « cubique » avec une toiture plate augmente sensiblement le coût du lot et « couverture étanchéité multicouche/bardage métallique/vêture/isolation-étanchéité à l'air de 130 000 € HT,
- Le lot 1 terrassement/VRD/plateforme/parkings a été ajusté pour intégrer l'arrivée des réseaux pour un montant supplémentaire de 46 000 € HT,
- Amélioration du visuel depuis l'allée de Bourgogne pour un montant de 25 000 € HT,

Enfin, il est précisé que l'avant-projet a été réétudié afin d'endiguer le surcoût du projet lié à l'augmentation des prix des marchés entre le premier estimatif du projet en mars 2016 (indice INSEE 103.20) et le dernier indice de prix connu de mars 2019 de 110.60 ; indices qui, à eux seuls, impliquent une augmentation de l'estimatif de 66 255 €.

De ce fait, le montant du marché de maîtrise d'œuvre a augmenté conséquemment à l'augmentation du coût des travaux.

En résumé, Monsieur le Président présente le tableau du coût HT global du projet :

TRAVAUX	1 121 000.00
MAITRISE D'OEUVRE	109 858.00
BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE	5 500.00
BUREAU DE COORDINATION SPS	3 000.00
AUTRES	15 088.00
TOTAL DES DEPENSES HORS TAXE	1 254 446

Monsieur le Président propose au Bureau communautaire la validation de l'avant-projet définitif tel que présenté en annexe.

#### **Délibération 2019-07-07**

##### **Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**APPROUVE** l'avant-projet définitif relatif à la construction de deux courts de tennis couverts tel que présenté en annexe,

**APPROUVE** l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 21 658 € HT, soit un montant de marché s'élevant à 109 858.00 € HT,

**AUTORISE** le Président à signer ledit avenant et toutes pièces afférentes à cette délibération.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

#### **1.3.2. Modification du plan de financement et demandes de subventions pour le projet de tennis couverts**

Monsieur le Président indique aux membres du Bureau communautaire qu'il convient, au regard des nouveaux éléments décidés ci-dessus, de modifier le plan de financement et d'informer les financeurs actuels et ceux dont la réponse n'est pas encore parvenue de la réactualisation du projet au regard du l'avant-projet définitif retenu.

Monsieur le Président rappelle le tableau de financement qui avait été retenu pour les dernières demandes de financement.

emplissage automatique des cases		cases à renseigner			
<b>DEMANDE DE SUBVENTION</b>					
<b>ANNEE 2018</b>					
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>					
MAITRE D'OUVRAGE :	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GATINAIS				
INTITULE DE L'OPERATION :	CREATION DE DEUX COURTS DE TENNIS COUVERTS				
<b>DEPENSES HT</b>					
	* travaux	924 000,00	(1)		
	* maîtrise d'œuvre	83 160,00	(2)		
	* bureau de contrôle technique	5 500,00	(2)		
	* bureau coordination SPS	3 000,00	(2)		
	* autres	15 088,00	(2) et (3)		
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>		<b>1 030 748</b>			
(1) : à détailler éventuellement si tous les travaux ne sont pas éligibles à toutes les subventions					
(2) : à remplir uniquement si l'opération est concernée par ce type de dépenses					
(3) : préciser la nature des autres dépenses : BE sol G2RG2 PRO (4 000,00) et OPC 1,2% (9 360,00)					
<b>FONDS PRIVÉS</b>					
Recettes : sur 3 ans	location	Détail du calcul (montre budget de came si nécessaire)	Total recettes		
<b>Aides privées</b> (association, don, Fondation de Patrimoine...)					
		Montant de la dépense	%		
Fédération Française de Tennis	sollicitée     attribuée	1 030 748,00	3%		
	sollicitée     attribuée	1 030 748,00	0%		
<b>TOTAL FONDS PRIVÉS</b>			<b>33 500</b>		
<b>FINANCEMENTS PUBLICS</b>					
<i>(total dépenses HT (a) - total des fonds privés (b)) = total à financer par des fonds publics</i>					
	(a)	(b)	=		
	1 030 748	33 500	997 248		
<b>Financements publics concernés</b>		<b>Montant de la dépense éligible financée par des fonds publics</b>	<b>Pourcentage d'intervention sur</b>	<b>% sur base éligible cofinancée</b>	<b>Montant du financement</b>
SIPL	Sollicité	997 248,00	10,03%		100 000
CD89 (enveloppe cantonale)	sollicité     attribué	997 248,00	10,03%	10%	100 000
Conseil Régional	sollicité     attribué	997 248,00	15,04%	25%	150 000
DETR	sollicité     attribué	997 248,00	8,02%	10%	80 000
Autres : FNADT - Section générale - Chapitre Cohésion	sollicité     attribué	997 248,00	20,06%	20%	200 000
<b>FINANCEMENT PUBLICS</b>			<b>63,17%</b>		<b>630 000</b>
Autofinancement	emprunt     fonds propres	914 088,00	40,18%		367 248
<b>TOTAL FINANCEMENTS</b>			<b>103,35%</b>		<b>997 248</b>

Monsieur le Président rappelle les trois principales raisons qui mènent à l'augmentation du coût du projet par rapport à l'estimation initiale en mars 2016 :

- Le choix d'un bâtiment « cubique » avec une toiture plate augmente sensiblement le coût du lot « couverture étanchéité multicouche/bardage métallique/vêture/isolation-étanchéité à l'air de 130 000 € HT,
- Le lot 1 terrassement/VRD/plateforme/parkings a été ajusté pour intégrer l'arrivée des réseaux pour un montant de 46 000 € HT,
- Amélioration du visuel depuis l'allée de Bourgogne pour un montant de 25 000 € HT

Enfin, il est précisé que l'avant-projet a été réétudié afin d'endiguer le surcoût du projet lié à l'augmentation des prix des marchés entre le premier estimatif du projet en mars 2016 (indice INSEE 103.20) et le dernier indice de prix connu de mars 2019 de 110.60 ; indices qui, à eux seuls, impliquaient une augmentation de l'estimatif de 66 255 €.

Il indique qu'au regard des financements actuellement accordés, le taux de subventions est de 29.70 %.

A ce jour, le dossier déposé auprès du CNDS en 2018, sera à nouveau présenté à l'automne 2019.

En ce qui concerne les demandes formulées au titre de la DETR et du DSIL, Monsieur le Président propose, qu'au regard des éléments nouveaux présentés, notamment le choix fait d'avoir bâtiment qui puisse accueillir d'autres activités sportives, les demandes soient les suivantes :

- Une demande supplémentaire à titre dérogatoire au titre de la DETR de 120 000 €,
- Une demande réévaluée à 200 000 € auprès de la DSIL ; étant entendu que le projet de la CCGB figure dans le contrat de ruralité du Nord de l'Yonne.

remplissage automatique des cases		cases à renseigner	
<b>DEMANDE DE SUBVENTION - ANNEE 2019</b>			
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>			
MAITRE D'OUVRAGE :	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GATINAIS		
TITULÉ DE L'OPERATION :	CREATION DE DEUX COURTS DE TENNIS COUVERTS		
<b>DEPENSES HT</b>			
	* travaux	1 121 000,00	(1)
	* maîtrise d'œuvre	109 858,00	(2)
	* bureau de contrôle technique	5 500,00	(2)
	* bureau coordination SPS	3 000,00	(2)
	* autres	15 088,00	(2) et (3)
	<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>1 254 446 €</b>	
(1) : à détailler éventuellement si tous les travaux ne sont pas éligibles à toutes les subventions (2) : à remplir uniquement si l'opération est concernée par ce type de dépenses (3) : préciser la nature des autres dépenses : BE sol G2/G2 PRO (4 000,00) et OPC 1,2% (9 360,00)			
<b>FONDS PRIVÉS</b>			
<b>Recettes : sur 3 ans</b>	<b>location</b>	<b>Détail du calcul (montre budget de case si nécessaire)</b>	<b>Total recettes</b>
<b>Aides privées</b>			
(association, don, Fondation du Patrimoine, Fédération Française de Tennis)	<b>ATTRIBUE</b>	<b>Montant de la dépense</b>	<b>%</b>
		1 254 446,00	3%
			<b>Montant de l'aide</b>
			33 500,00
		<b>TOTAL FONDS PRIVÉS</b>	<b>33 500 €</b>
<b>FINANCEMENTS PUBLICS</b>			
<i>{total dépenses HT (a) - total des fonds privés (b)} = total à financer par des fonds publics</i>			
		1 254 446	33 500
			<b>1 220 946 €</b>
<b>Financements publics concernés</b>		<b>Montant de la dépense éligible financée par des fonds publics</b>	<b>Pourcentage d'intervention sur base éligible cofinance</b>
DSIL 2018 modifié 2019	sollicité en 2018 - modifié en juin 2019	1 220 946,00	16,38%
CD89 (enveloppe cantonale)	ATTRIBUE	1 220 946,00	8,19%
Conseil Régional	ATTRIBUE	1 220 946,00	12,29%
DETR	ATTRIBUE	1 220 946,00	6,55%
CNDS	Sollicité en 2018 et présenté une nouvelle fois en 2019	1 220 946,00	16,38%
DETR Dérogatoire 2019	Sollicitée juin 2019	1 220 946,00	9,83%
<b>FINANCEMENTS PUBLICS ACCORDES</b>			<b>29,70%</b>
<b>FINANCEMENTS PUBLICS SOLLICITES</b>			<b>850 000  </b>
<b>Autofinancement</b>	<b>emprunt / fonds propres</b>	<b>370 946,00  </b>	<b>30,38%</b>
<b>TOTAL FINANCEMENTS</b>			<b>1 220 946 €</b>



## **Délibération 2019-07-08**

### **Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**APPROUVE** la modification du plan de financement telle que décrite ci-dessus,

**MANDATE** le Président à signer toutes pièces afférentes au dossier et à **CHARGE** le Président de **TRANSMETTRE** les modifications apportées dans le projet aux instances concernées (Etat, Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, Conseil Départemental de l'Yonne, CNDS et FFT).

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

#### **1.4. Service Jardins de Vallery**

Le Président présente au Bureau le devis des éditions Le Charmois pour la réalisation d'un livre sur « Vallery et ses jardins » à 1000 exemplaires. Le montant du devis s'élève à 16 100 € HT.

## **Délibération 2019-07-09**

### **Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**DECIDE** de réaliser un livre sur « Vallery et ses jardins »,

**APPROUVE** le devis des éditions Le Charmois pour la réalisation de 1 000 exemplaires et pour un montant de 16 100 € HT,

**AUTORISE** le Président à signer ledit devis.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

#### **1.5. Service généraux : convention de prise en charge des honoraires et frais médicaux des comités médicaux et commissions de réforme**

Monsieur le Président explique que le centre de gestion rencontre un problème car l'avenant pour lequel le Bureau communautaire a délibéré fin novembre 2018 n'a été signé que le 28 janvier 2019. L'avenant devait prendre effet au 1er janvier 2019.

Cependant, la date de signature de l'avenant pour la convention de l'avance de frais médicaux pour les expertises médicales **au-delà du 1er janvier 2019** rend caduque la notion même *d'avenant* de cette convention se terminant le 31/12/2018. Il y a donc lieu de signer une nouvelle convention

- en application de l'article 22 et 23 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et;
- en application de l'article 41 du décret 87-602 du 30 juillet 1987
- en application du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986

Le Président expose :

- Les honoraires et autres frais résultants des examens prévus au décret 87-602 sont à la charge du budget de la collectivité
- Toutefois le paiement peut être assuré par le CdG, les modalités de remboursement devront être définies par convention
- Par délibération en date du 27/01/2016 le Conseil d'Administration du CdG89 a souhaité assurer ce paiement afin d'éviter de voir diminuer le nombre de praticiens

#### **Délibération 2019-07-10**

##### **Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 ;

Vu la délibération du CdG en date du 27/01/2016

**AUTORISE** le Président à signer la convention la convention de prise en charge des honoraires et frais médicaux et d'en accepter les conditions

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

#### **1.6. Ecole multisport : préparation de la rentrée 2019-2020 et validation des lieux et horaires des cours.**

L'Ecole multisports s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans souhaitant découvrir et s'initier à différents sports et, pour peut-être, en choisir un ensuite.

Elle a pour objectif d'inculquer aux enfants les valeurs fondamentales du sport telles que l'esprit d'équipe, le respect, le goût de l'effort, la notion de bien-être et de plaisir.

Les cours de l'École multisports sont dispensés par des éducateurs sportifs diplômés. Ils ont lieu en période scolaire et propose un sport différent toutes les 4 semaines : Gymnastique, athlétisme, tir-à-l'arc, jeux collectifs, ultimate etc...

Elle est présente sur 4 sites aux horaires suivants :

<b>Communes</b>	<b>Lieu</b>	<b>Jour et Horaires</b>
Chéroy	Salle des fêtes	Vendredi : 16h45 – 17h45
Saint Valérien	Gymnase	Mardi : 17h00-18h00 / 18h00-19h00
Villethierry	Salle des fêtes	Mercredi : 14h00-15h00 / 15h00-16h00
Egriselles-le-Bocage	Salle Mille-Club	Jeudi : 17h15 – 18h15

Le tarif annuel est de 45 € payable en une fois et non remboursable. Il est dégressif selon le nombre d'enfants inscrit par famille :

Nombre d'enfants	Tarif
1	45 €
2	65 €
3	85 €

#### **Délibération 2019-07-11**

##### **Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**APPROUVE** l'ensemble des tarifs d'inscription à l'Ecole multisport pour la saison 2019-2020, ainsi que les choix de lieux et heures de cours tels que décrits ci-dessus.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

## **2. BUDGET DECHETS MENAGERS**

### **1.1. Rapport annuel 2018**

Conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 modifié par le Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le Président présente au Bureau communautaire le rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion et d'élimination des déchets pour l'année 2018.

La parole est donnée à Monsieur Christian DESCHAMPS, Vice-Président en charge des déchets ménagers, pour développer les points marquants de l'année 2018.

Le rapport présente notamment des indicateurs techniques et financiers concernant les points suivants : collecte des déchets des ménages (recyclables et non recyclables) en déchèteries et hors déchèteries ainsi que le traitement et l'élimination de ces déchets.

L'organisation du service ainsi qu'un bilan de la communication réalisée au cours de l'année 2018 sont également exposés dans le rapport.

#### **Délibération 2019-07-12**

##### **Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité des ordures ménagères 2018,

**AUTORISE** le Président à le signer,

**CHARGE** le Président de notifier ce rapport à toutes les communes bénéficiant du service.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

## **3. QUESTIONS DIVERSES**

### 3.1. Proposition de recrutement d'un chargé de mission en cdd de 1 an :

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau communautaire qu'un chargé de mission soit recruté pour une durée de 1 an afin de permettre à des projets d'avancer, notamment le projet « chemin de randonnées », évènement culturel intercommunal, amélioration de la communication...

Le Bureau valide l'approfondissement de ce projet de recrutement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## TABLE CHRONOLOGIQUE DES DELIBERATIONS

### **ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

- 2019-07-01 Accueil jeunes été 2019 : tarifs des camps
- 2019-07-02 Tarifications ACM
- 2019-07-03 Tarification de prestations de services périscolaires et NAP
- 2019-07-04 Accueil du mercredi : renouvellement des conventions pour l'année scolaire 2019/2020
- 2019-07-05 Intervention supplémentaire NAP pour le Sivos CESV

### **ECOLE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE**

- 2019-07-06 Convention avec l'OHGB

### **EQUIPEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

- 2019-07-07 Validation de l'avant-projet définitif relatif au projet de construction de deux tennis couverts, vestiaires, sanitaires et club house et de l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'oeuvre
- 2019-07-08 Modification du plan de financement et demandes de subventions pour le projet de tennis couverts

### **JARDINS DE VALLERY**

- 2019-07-09 Edition d'un livre « Vallery et ses jardins »

### **SERVICES GENERAUX**

- 2019-07-10 Convention de prise en charge des honoraires et frais médicaux des comités médicaux et commissions de réforme

### **ECOLE MULTISPORT**

- 2019-07-11 Préparation de la rentrée 2019-2020 et validation des lieux et horaires des cours

### **DECHETS MENAGERS**

- 2019-07-12 Rapport annuel 2018